

Image not found or type unknown



Droit civil & familiale domicile éloigné

Par **susy974**, le **09/08/2015** à **23:54**

Bonjour,

Ma fille de 14 ans vit avec son père, celui-ci a décidé de s'installer en Métropole pour raison professionnelle, comment vont s'organiser les droits de visite, en sachant que je ne travaille plus les frais de billet d'avion seront -ils partagés et vais-je continuer à verser la PA ?

En vous remerciant d'avance, je reste dans l'attente d'une réponse.